

polluants dans les réseaux de transport en commun. Ceux qui s'intéressent à l'environnement penseront peut-être même que cela est important. C'est ce que nous pensons nous, mais peut-être la critique de l'environnement est-elle d'avis contraire.

Deuxièmement, je réponds à la députée que si l'exportation de 9,2 billions de pieds cubes a été approuvée, l'Association géologique du Canada évalue à 56 billions le volume des réserves de la mer de Beaufort, ce qui est environ six fois le volume d'exportation de gaz autorisé hier par l'ONE.

**Mme Callbeck:** Monsieur le Président, ces chiffres sont des estimations. En réalité, l'Office lui-même a admis qu'il ne savait quel effet les préoccupations relatives à l'environnement auront sur la demande de gaz. En fait, un des auteurs du rapport qui a été rendu public hier disait qu'il se pourrait bien que la demande de gaz augmente notablement lorsque les Canadiens rechercheront des carburants et des combustibles moins polluants.

Le ministre vient de dire que le Cabinet doit approuver cette décision et je le sais. Ce que je veux savoir du ministre, c'est s'il refusera d'approuver la décision de l'Office national de l'énergie jusqu'à ce qu'une étude ait été faite, pour que les Canadiens soient sûrs que leur avenir énergétique ne sera pas exporté aux États-Unis.

**M. Epp:** L'Office national de l'énergie, chaque fois qu'il accorde une approbation, examine les besoins présents et futurs des Canadiens en gaz naturel.

Les chiffres que j'ai donnés à la députée viennent de l'Association géologique et concernent la mer de Beaufort. Il y a une autre chose à remarquer. Si l'on considère la période où existait le Programme énergétique national, on s'aperçoit rapidement que le gaz qui reste dans le sol n'augmente pas nos approvisionnements, n'augmente pas l'exploration ni la capacité de consommation des Canadiens.

J'estime que le marché est le meilleur endroit pour cela. Je crois sincèrement que l'Office national de l'énergie est bien placé pour trouver un juste équilibre entre la consommation de gaz par les Canadiens et les réserves, d'une part, et nos besoins économiques, d'autre part.

La députée doit se souvenir que dans les années 1970, lorsque la commission Berger a été constituée, M. Berger lui-même disait que l'on devait imposer un moratoire de 10 ans pour deux raisons principales. Premièrement, les revendications territoriales. Si l'on regarde l'accord du CEDA, qui est conclu, et la déclaration de principes avec les Dénés et les Métis, qui doit être ratifiée avant la fin de

1991, on s'apercevra que ceux qui sont venus devant l'Office national de l'énergie pour faire approuver la licence d'exportation sont des autochtones, des dirigeants autochtones.

Ils sont maintenant membres du Cabinet des Territoires du Nord-Ouest et ils recherchent des avantages économiques. Ils regardent leur avenir. Ils ne veulent pas être plus dépendants que n'importe lequel d'entre nous.

Je peux dire à la députée que le meilleur moyen d'avoir plus de gaz est de laisser le marché prospecter et trouver ce gaz, de garder des réserves pour les Canadiens et de profiter des avantages économiques qui en découlent.

\* \* \*

#### L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADA—ÉTATS-UNIS

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa):** Monsieur le Président, en l'absence du premier ministre qui est en voyage officiel, comme la Chambre le sait, j'ai une question à poser au vice-premier ministre concernant l'intention évidente et délibérée manifestée par le gouvernement de tromper les Canadiens sur les répercussions que l'Accord de libre-échange aurait sur eux.

Puisque le premier ministre a refusé, à la Chambre, le 10 octobre, de me donner des précisions sur l'effet du libre-échange sur l'emploi, et puisque le ministre du Commerce extérieur a déclaré à la Chambre le 20 juin dernier que le gouvernement suivait cette question, le vice-premier ministre peut-il nous dire si le gouvernement dispose actuellement d'une évaluation des effets du libre-échange sur l'emploi et, dans ce cas, s'il la déposera à la Chambre pour que tout le monde puisse en prendre connaissance?

**L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)):** Monsieur le Président, je remercie le chef du Nouveau Parti démocratique pour sa question parce qu'elle nous fournira l'occasion d'expliquer en quoi consiste le document auquel le *Toronto Star* faisait allusion.

Il s'agit seulement d'une collection de coupures de presse tirées de divers journaux qui ont annoncé des ouvertures d'usines, la création de nouveaux emplois et d'autres événements de ce genre. Ce n'est pas une étude ou un document officiel. Le ministre du Commerce extérieur a dit clairement à la Chambre, récemment, qu'il espérait pouvoir rédiger un rapport l'an prochain quand l'Accord de libre-échange aura été en vigueur pendant à